



Bénéfique pour soi, utile pour tous

Pourquoi adhérer à la CFE-CGC

IMTW - Avril 2016

La vocation des Organisations Syndicales est de défendre les salariés, ce qui n'est jamais inutile de rappeler au sein d'Orange. Qui mieux que les salariés eux-mêmes peut le faire efficacement ? Adhérer à la section IMTW de la CFE-CGC vous apportera de nombreux bénéfices, et vous donnera l'opportunité si vous le souhaitez de vous investir dans des actions collectives et gratifiantes.

■ Obtenir des avancées pour tous

Grâce à l'action des syndicats, de nombreux progrès sociaux ont été obtenus pour les salariés : congés payés, RTT, mutuelle pour tous ... Sans ce contre-pouvoir indispensable, la Direction ne ferait aucun sentiment envers les salariés dans la gestion de l'entreprise. Ainsi les syndicats négocient les accords collectifs imposés par le législateur, ou issus de la volonté des partenaires sociaux.

Au cœur de l'engagement de notre syndicat se trouve la défense de l'intérêt collectif, celui des personnels d'Orange, mais aussi celui des clients dont la fidélité assure la pérennité de l'entreprise.

■ Vous protéger et vous défendre

Contrairement à l'idée communément admise chez Orange, personne n'est à l'abri d'un licenciement dans notre Groupe et les cas ne cessent. Sans parler des problèmes avec son manager, des problèmes de mobilité, ou toute autre difficulté dans l'entreprise.

En tant qu'adhérent, vous pourrez profiter d'un accompagnement personnalisé et du soutien de notre service juridique. En tant que représentant du personnel, vous serez salarié protégé, l'accord de l'inspecteur du travail sera un préalable indispensable à tout licenciement.

Enfin c'est une évidence pourtant pas inutile de rappeler, la CFE-CGC soutient systématiquement ses adhérents dans toutes les Instances de l'Entreprise auxquelles elle participe : commissions d'attribution de logements, dans les Comités d'Etablissements... sans oublier les actions juridiques et leur suivi systématique.

■ Vous former et vous informer de façon privilégiée

En adhérant à la CFE-CGC, vous aurez un accès privilégié à toutes les compétences de nos experts sur les grands projets de l'entreprise, nos analyses sectorielles et métiers, et la possibilité

de les contacter à tout moment. Nous avons mis en place des Commissions Internes Thématiques sur les grands sujets tels que la rémunération, la santé et les conditions de travail, l'emploi et les métiers, la formation, la restauration... De plus, des Référents Métiers Nationaux concentrent toutes les connaissances les plus pointues sur les métiers d'Orange par type d'Unités Opérationnelles, car chaque grande famille de métiers doit faire face à des enjeux spécifiques.

Devenir adhérent, c'est avoir accès automatiquement au Centre de Formation de la CFE-CGC dans le cadre des 12 jours de Congé de Formation Economique Sociale et Syndicale, et aux formations qu'elle propose, telles que la négociation, dans ses locaux du siège national, et en régions.

Ainsi grâce à la CFE-CGC, vous monterez en compétences sur de nombreux sujets à la fois professionnels, économiques, sociaux, juridiques.

■ Vous investir dans une cause noble

Devenir représentant du personnel CFE-CGC pour défendre les salariés et surtout leurs droits, leur obtenir des gains en termes

« Et combien ça coûte tout ça ? »

La CFE-CGC a choisi d'être totalement transparente sur le coût de l'adhésion pour les salariés d'Orange et n'hésite d'ailleurs pas à communiquer sur cette question.

Chez nous, votre cotisation est fonction de votre classification ([voir barème sur le bulletin d'adhésion](#)). Sachant qu'elle bénéficie d'un **abattement fiscal de 66%** (les organisations syndicales bénéficient à ce titre du même statut fiscal que les associations reconnues d'intérêt public), **en moyenne, l'adhésion à la CFE-CGC revient moins cher qu'un café par jour dans un distributeur automatique.**

En outre, la première année d'adhésion, en choisissant le prélèvement trimestriel, vous bénéficiez d'un abattement tarifaire de 50%.

de santé, sécurité, bien-être au travail, telles sont les opportunités auxquelles l'adhésion à notre syndicat vous ouvre les portes. Devenir représentant du personnel, comme Délégué du Personnel, membre élu de Comité Hygiène Santé Conditions de Travail, ou de Comité d'Etablissement, c'est dialoguer à la fois avec les personnels de l'entreprise, et avec la Direction.

Aider, soutenir, défendre ses collègues, quoi de plus gratifiant pour soi à l'heure où nos métiers se déshumanisent de plus en plus.



■ Participer à l'évolution de l'entreprise

La CFE-CGC défend la pérennité de l'entreprise et s'investit dans toutes les décisions économiques, financières et

stratégiques de l'entreprise. En nous rejoignant vous pourrez participer à l'évolution de l'entreprise mais aussi à l'évolution de votre profession. Les Organisations Syndicales servent aussi à cela : mettre en commun nos expériences et expertises pour **former ensemble une équipe compétente, capable de comprendre les enjeux auxquels est confrontée l'entreprise et d'être ainsi reconnue comme un interlocuteur pertinent par la Direction.**

La finalité de cet investissement dans l'évolution de l'entreprise est **d'accompagner au mieux les personnels, notamment dans les contextes de nouvelle organisation ou de transformation, afin de faire évoluer lorsque c'est nécessaire les activités et les métiers de chacun dans l'entreprise, et leur garantir un projet professionnel viable.**

L'action de la CGE-CGC au service de la protection de l'individu, et du collectif de travail, vise aussi au final **le rayonnement de l'entreprise.**

■ Rejoindre des femmes et des hommes partageant des valeurs humaines

Tous les membres de la section IMTW de la CFE-CGC, les élus, les adhérents, les sympathisants, vous attendent pour partager avec vous les mêmes valeurs humaines, et avancer ensemble dans le même sens, en développant une solidarité sans faille sur les plans professionnels, syndicaux, humains, amicaux... Partout dans l'entreprise tout au long de votre carrière chez Orange, vous saurez vers qui vous tourner pour obtenir de l'aide, du soutien, du conseil, un coup de pouce en cas de besoin.

En tant qu'élu, vous participerez à des actions collectives sur le terrain à la rencontre des salariés.

Bref, vous ne serez plus jamais seuls.

Pour adhérer : c'est [ici](#) 😊

Employés, maîtrises et cadres, toutes vos infos sur www.cfecgc-orange.org

Vos correspondants CFE-CGC

Maxime Couret – 06 32 07 31 05
Véronique Garnier – 06 08 85 57 67
Isabelle Greuet – 01 45 29 66 28
Fanny Medina – 06 82 79 04 21
Sylvie Net – 07 84 17 01 72
Le Van Huy Christine – 06 85 81 26 11
Laurent Piffeteau – 06 70 32 45 41
Frédéric Renard – 06 07 59 81 01
Yves Ruello – 02 96 07 34 72
Ghislaine de Salins – 06 71 60 37 58

Version électronique avec liens actifs

www.cfecgc-orange.org/tracts-et-publications/

Vous abonner gratuitement à nos publications

bit.ly/abtCFE-CGC

Nous suivre

 facebook.com/cfecgc.orange
 twitter.com/CFECCGOorange

